

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/45/S/2022-2023 PORTANT RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT POUR EVALUATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA RTNB (RELANCE).

Date de publication : 29/02/2023

Date d'ouverture des offres : 13/03/2023

1. Objet

La RTNB, Ministère de la communication, des technologies de l'information et des médias invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour le marché : « **Recrutement d'un cabinet d'Audit pour Evaluation du patrimoine immobilier de la RTNB** ».

2. Financement du marché

Le marché est financé par le gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2022-2023.

3. Délai d'exécution du marché.

Le délai d'exécution du marché est fixé à soixante (60) jours calendaires comptés à partir de la notification définitive.

• **Contexte et objectif du projet**

La Radio-Télévision National dispose d'infrastructures situées dans 7 sites différents à travers le pays(Bujumbura, Manga, Mutumba, Kaberege, Inanzerwe, Mweya et Birime). Elle désire par conséquent se doter d'une base de données sur son patrimoine immobilier.

4. Mode de passation

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

5. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures à 17 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : RTNB : BP.1900 BUJUMBURA ; Avenue du 13 octobre N° 12, Tél 22 22 35 85.

Il peut également être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs bu (50.000fbu) dont la moitié sera versée sur le compte de transit des recettes fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi et l'autre moitié sur le compte N°201-0015646-76 /BIB ouvert à la BCB au nom de la RTNB.

7. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au Secrétariat de la Direction Générale de la RTNB, au plus tard le 13/03/2023 à 9 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour « Evaluation du Patrimoine Immobilier de la RTNB », **à n'ouvrir qu'en séance publique du 13/03/2023 à 9 h 30 minutes.**

10. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le 13/03 / 2023 à 9 h30minutes dans les locaux de la RTNB en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le désirent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

L'ouverture des offres se fera en deux étapes.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par les membres de la sous-

commission d'ouverture présents ainsi que le Représentant de la DNCMP, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, et transmis à la DNCMP. Les soumissionnaires signeront une liste de présences.

11. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot : « Evaluation du patrimoine immobilier de la RTNB »

13. Critères de qualification

Au niveau administratif:

- a) Un statut du soumissionnaire ;
- b) Une copie du registre de commerce ;
- c) Un formulaire de renseignement sur le soumissionnaire ;
- d) Une attestation en original de non redevabilité à un organisme de Sécurité Sociale encore valide;
- e) Une attestation fiscale pour soumission encore valide;
- f) Une copie du Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- g) Une attestation de non faillite encore valide;
- h) Une déclaration de non conflit d'intérêt ;
- i) Un acte d'engagement établi, suivant le modèle en annexe ;
- j) Un bordereau d'achat du DAO, portant le numéro du DAO;
- l) Adresse fixe et connu du soumissionnaire.

- Au niveau technique :

- a) La description technique des prestations à réaliser;
- b) Calendrier de d'exécution ;

- Au niveau financier :

- a) L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
- b) Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
Le devis quantitatif estimatif des prestations de service à réaliser;

14. Prix de l'offre et rabais

Tous les articles figurant sur la liste des services devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les formulaires de prix. Si un bordereau de prix énumère des articles sans prix, les prix les plus élevés présentés par l'un ou l'autre des soumissionnaires sur ces articles sera tenu en considération.

Le prix à indiquer sur le formulaire d'offre, conformément aux dispositions de la clause 11.1 des IC, sera le prix total de l'Offre, hors tout rabais éventuel.

Le Soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et le pourcentage d'application dudit rabais sur le formulaire d'offre, conformément aux dispositions de la clause 10.2 des IC.

15. Critères d'Évaluation et de Qualification

1. Évaluation des facteurs économiques

L'évaluation tiendra compte, en plus du prix de l'offre soumis en application des dispositions de la Clause 12.6 des IC, un ou plusieurs des facteurs ci-après, tels que précisés aux DPAO, et quantifiés comme indiqué au 1.2 ci-dessous :

- (a) Calendrier d'exécution proposé dans l'offre;
- (b) Coût de la prestation de service.

Le soumissionnaire doit satisfaire aux critères suivants :

Calendrier de réalisation :

Les services faisant l'objet du présent Appel d'Offres doivent être exécutés au cours d'une période, spécifiée au calendrier de réalisation.

Afin de déterminer la combinaison d'offres la moins disante, l'Autorité Contractante devra prendre en compte :

- (i) L'offre la moins disante ;
- (ii) les rabais proposés par les soumissionnaires dans leurs offres; et
- (iii) la séquence d'attribution de marchés qui assure la combinaison optimale sur le plan économique, en tenant compte de contraintes éventuelles résultant des limites de capacités des soumissionnaires en application du paragraphe 4, Qualification ci-après.

Fait à Bujumbura le 16/2/2023

Le Directeur Général de la RTNB

Eric NSHIMIRIMANA.

